

L'Écho de Montailloux



Bien vivre à PRÉSILLY

Bulletin municipal n° 08 — Juillet 2005

PRESILLY



Nouveau conseil, nouveaux agents	2
Élections	3
Délibérations du conseil municipal	5
L'intercommunalité	7
Les Échos de l'intercommunalité	9
Clin d'œil — Bonne route	10
Socialement vôtre	11
Coup de chapeau	12
La parole à	13
Nos associations	14
Urbanisme	15
Environnement	17
Infos pratiques	18
Infos utiles	19
État civil	20

Nouveau conseil, nouveaux agents

Présentation du nouveau conseil municipal et des agents communaux

Nous souhaitons la bienvenue à MM. Stéphane Guichon, Didier Lachat et Claude Maxit au sein de notre conseil municipal où le travail ne manque pas.



photo Pascal Fouvy

En bas de gauche à droite : Stéphane Guichon, Gilles Pautex (adjoint), Jean-Pierre Pardoën (M. le maire), Jean Dunand (adjoint), Didier Lachat, Claude Maxit.

Au second plan de gauche à droite : Jacqueline Duperret (adjointe), Michèle Million (secrétaire de mairie), Pierre Sappey, Christophe Favre, François Vulliet, Jean-François Beaupère, Françoise Magnin. Jean-Paul Nocart, Christophe Saunier et Christelle Vulliet étaient absents.

Bienvenue à nos nouveaux agents

M^{me} Michèle Million, originaire d'Annecy, ayant travaillé auparavant à la mairie de Saint-Ismier (Isère), a pris ses fonctions de secrétaire de mairie le 1^{er} avril 2005.

M^{lle} Stéphanie Tournier-Billion, originaire d'Annemasse, arrivant de la mairie d'Annemasse remplace depuis le 15 mars et jusqu'au 31 août 2005, Maryline Dielseger notre agent administratif, en congé maternité auprès de son petit Renaud né le 16 mai 2005.

Nous adressons tous nos vœux au bébé et nos félicitations aux parents.



M^{me} Michèle Million et M^{lle} Stéphanie Tournier-Billion

Élections

Le mois de mai 2005 aura été chargé en élections, les habitants de Présilly ont été invités durant trois dimanches à venir voter hormis le vote du maire et des adjoints réservé aux conseillers municipaux.

Elections municipales les 1^{er} mai et 8 mai 2005

Les démissions de notre maire M. François Déprez, de M. Claude Moine et de M^{me} Marianne Rossi ont engendré une nouvelle élection de trois conseillers municipaux, le 1^{er} mai 2005 date du premier tour. À la suite d'un avis lancé à la population, seuls trois habitants intéressés se sont présentés officiellement pour être candidats. La mobilisation n'a pas été très importante, 162 votants sur 473 inscrits. Seul M. Claude Maxit 27 ans, menuisier, a été élu au premier tour, 1 voix a manqué à M. Stéphane Guichon 32 ans, électricien et 2 voix à M. Didier Lachat 31 ans, agriculteur. C'est au deuxième tour le 8 mai 2005 que ces deux candidats ont été élus.

Election du maire et des adjoints le 17 mai 2005

M. Jean-Pierre Pardoën a été élu maire de notre commune avec 12 voix sur 14 et nos trois adjoints ont été élus de la manière suivante :

M. Jean Dunand avec 11 voix, M^{me} Duperret Jacqueline avec 8 voix et M. Gilles Pautex après 3 tours de scrutin a été élu à la majorité légale avec 6 voix.

Compte tenu de cette nouvelle élection, des changements et des nominations sont intervenus dans diverses commissions.

Communauté de communes

	Titulaires	Suppléants
Aménagement du territoire	Favre Christophe	Beaupère Jean-François
Assainissement	Dunand Jean	Lachat Didier
Communication	Magnin Françoise	Pardoën Jean-Pierre
Culture	Magnin Françoise	
Déchets	Sappey Pierre	Dunand Jean
Eau	Dunand Jean	Favre Christophe
Économie et Finances	Pardoën Jean-Pierre	
Logement	Pardoën Jean-Pierre	Guichon Stéphane
Relations transfrontalières	Pautex Gilles	Maxit Claude
Rivières	Sappey Pierre	Pautex Gilles
Scolaire	Saunier Christophe	Vulliet Christelle
Social	Magnin Françoise	Vulliet Christelle
Sport	Nocart Jean-Paul	Vulliet François
Système information	Pautex Gilles	
Transport	Lachat Didier	

Syndicat mixte du Salève

Président et titulaire : Bullat Alain Pardoën Jean-Pierre Beaupère Jean-François

SIVU Beaupré

Beaupère Jena-François Pardoën Jean-Pierre
Nocart Jean-Paul Duperret Jacqueline
Saunier Christophe
Vulliet François

Commissions (suite)

Titulaires

Suppléants

SIVU de la petite enfance à Viry

Magnin Françoise
Vulliet Christelle

Saunier Christophe

CCAS

Président: Pardoen Jean-Pierre

Beaupère Jean-François
Duperret Jacqueline
Magnin Françoise
Nocart Jean-Paul
Vulliet Christelle

(M^{me} Christine Gazel, M^{me} Eliane Kieny, M^{lle} Chantal Masson, M^{me} Marie-Louise Tremblet, et M. Raymond Vesin, habitants de Présilly, font toujours partie du CCAS)

Commission d'appel d'offres

Responsable: Pardoen Jean-Pierre

Dunand Jean
Duperret Jacqueline
Sappey Pierre

Favre Christophe
Guichon Stéphane
Vulliet Christelle

Commission communale autoroute A 41

Favre Christophe – Guichon Stéphane – Lachat Didier – Maxit Claude – Pautex Gilles

Elections européennes le 29 mai 2005

Participation importante à 70 %
472 inscrits – 331 votants – 316 suffrages exprimés

dont 193 voix pour le OUI soit 61,08 % et 123 voix pour le NON soit 38,92 %

Sur le canton de Saint-Julien-en-Genevois, 57,34 % ont voté pour le OUI et 38,51 % pour le NON



Permanence du bureau de vote:
Christophe Favre, Stéphane Guichon et Simone Vulliet

Délibérations du conseil municipal

Voici le résumé sommaire des réunions du conseil municipal qui ont eu lieu de décembre 2004 à juin 2005.

BÂTIMENTS

Travaux de la mairie

En décembre 2004, le conseil municipal entérinait les résultats de l'appel d'offres et des marchés négociés des derniers lots pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie. Une partie des lots avaient déjà été communiqués dans notre précédent bulletin de janvier 2005. Nous reprenons la totalité des attributions et nous vous indiquons ci-dessous tous les résultats :

Lots	Type de travaux	Entreprises	Montant H.T.
1	Démolitions-démontage	Grosjean – Cusy	16 872,00 €
2	Gros œuvre – maçonnerie	Bermond – Beaumont	77 272,14 €
3	Charpente – couverture – plancher	Morel – Challonges	44 475,60 €
4	Cuivrie	Alpes Zinguerie – Meythet	8 567,85 €
5A	a) Menuiseries ext. bois	Menuiseries du Salève – Beaumont	28 300,00 €
5B	b) Menuiseries int.	Menuiseries du Salève – Beaumont	32 838,00 €
5C	c) Occultation (stores)	Griesser – La Ravoire	4 956,73 €
6	Parquets	Laporte – Bonneville	12 907,25 €
7	Cloisons sèches/faux plafonds	Poncet Confort Décors – Izernore	44 995,68 €
8	Électricité	Grandchamp – Vulbens	58 195,00 €
9	Plomberie – sanitaire – chauffage	Desmaret – Reignier	55 478,65 €
10	Carrelages – faïences	Chameau Alexis Seyssel	13 652,75 €
11	Peintures – revêtements	Poncet Confort Décors – Izernore	36 490,68 €
12	Serrurerie	Pierre Perrin – Reyvroz	20 181,85 €
13	Vitrierie	Alp'Verre – Cran Gevrier	16 372,00 €
14	Ascenseur	AMPA – Cran Gevrier	22 600,00 €
15A	VRD	Rannard Frères - Chêne-en-Semine	28 975,50 €
15B	VRD	Grosjean – Alby-sur-Chéran	13 252,05 €
15C	VRD	SAEV – Sillingy	10 910,00 €



Enveloppe financière du projet :

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Subventions	370 000 €	Marché	800 000 €
Emprunts	400 000 €	Assurance dommage ouvrage	30 000 €
Autofinancement	70 000 €	Enveloppe	10 000 €
	<u>840 000 €</u>		<u>840 000 €</u>

Le dossier financier complet a été présenté à M. le Trésorier principal pour avis lors d'une réunion du 1^{er} mars 2005 et a fait l'objet d'un accord de principe.

Le déménagement de la mairie a été effectué le 1^{er} avril 2005, les travaux ont commencé le 19 avril sans retard sur le planning, la démolition intérieure et la toiture sont terminées, les chapes et les dalles s'achèveront fin juillet. Le chantier sera interrompu durant le mois d'août.

BUDGETS

Taux d'imposition 2005

Les taux restent inchangés et sont reconduits pour 2005 :

Taxe d'habitation	= 7,58 %
Taxe foncière	= 7,14 %
Taxe foncière non bâtie	= 29,15 %
Taxe professionnelle	= 10,69 %

Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2004

Résultat compte administratif **commune** 2004

Fonctionnement	154 733,88 €
Investissement	238 954,10 €
Excédent total	393 687,98 €

Résultat compte administratif **eau** 2004

Exploitation	25 973,51 €
Investissement	47 533,50 €
Excédent total	73 507,01 €

Budgets primitifs 2005

Commune

Fonctionnement	544 007,00 €
Investissement	1 251 275,88 €

Eau et assainissement

Exploitation	77 422,51 €
Investissement	81 867,00 €

Investissements 2005

- ⇒ goudronnages retenus: route de Pomier, carrefour Pomier-Mikerne et route de Mikerne. La DDE a lancé une procédure et l'entreprise mandatée Eurovia fera les travaux en juillet,
- ⇒ rappelons l'investissement des travaux de la mairie,
- ⇒ travaux concernant l'installation électrique de l'église,
- ⇒ études concernant l'élaboration du PLU.

ZONE ARTISANALE

Les travaux d'aménagement de l'ensemble de la zone artisanale seront effectués avant la fin de l'année 2005 sous le contrôle du cabinet SCP Bernard Dupont. Des acheteurs pour trois lots se sont présentés et devraient déposer leur dossier de projet et de demande de permis de construire dans le courant du second semestre.

INTERCOMMUNALITE

Syndicat mixte du Salève

Le syndicat du Salève a financé et prévu la pose d'un banc et d'une table sur le terrain communal des Rappes. Un périmètre a été défini et la surface sera déduite du bail de location de l'exploitant.

SIVU Beaupré

Au dernier conseil syndical de Beaupré, l'ouverture d'une huitième classe primaire était à l'ordre du jour. Le bâtiment ne peut recevoir cette classe actuellement: une création est nécessaire.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal a accordé plusieurs subventions pour l'exercice 2004 dont les choix se sont portés essentiellement sur les associations de notre commune et des communes environnantes.

URBANISME

Permis de construire :

- ⇒ quatre maisons, Artis, route du Moulin,

Déclarations de travaux :

- ⇒ véranda et abri de jardin, M. Jean-Pierre Philippe, route des Hôteliers,
- ⇒ fenêtre et volet, M. Jean-François Besnard, route des Molliets,
- ⇒ clotûre, M. Eric Gauthier, rue de l'Église.

EAU

Le rapport annuel remis par la DDASS sur les captages de la commune conclue à une qualité satisfaisante des eaux distribuées. En collaboration avec le conseil général, le département et l'agence de l'eau, la commune poursuivra la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages de Montailoux. Dans le cadre de la Communauté de communes du Genevois, une enquête est entreprise pour recenser dans le canton les ressources actuelles en service ou non, et proposer une amélioration possible de la gestion de l'eau qui sera, dans les années à venir, un enjeu important. Notre commune participera à cette étude. Le SMDEA dans le cadre de sa politique d'investissement, incite les communes actuellement en dessous de 1,00 € du prix du m³ à se rapprocher de ce tarif. Afin de poursuivre ses capacités d'investissement dans ce domaine et d'assurer une collaboration avec ses partenaires, notre commune ajustera sa tarification sur les deux ans à venir à raison de 0,10 € par an. Afin d'améliorer encore la surveillance des équipements et la maintenance du réservoir des Rappes, la commune a signé une convention avec la société SEMG qui assurera la gestion des alarmes, effectuera une visite hebdomadaire sur le site. SEMG s'engage à effectuer sans délai les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réservoir.

PERSONNEL COMMUNAL

M^{me} Michèle Million a pris ses fonctions de secrétaire de mairie le 1^{er} avril 2005.

M^{lle} Stéphanie Tournier-Billion, remplace depuis le 15 mars et jusqu'au 31 août 2005, notre agent administratif Maryline Dielenseger en congés maternité.

M. Christian Lavorel, résidant à Présilly, remplace à mi-temps pour une durée déterminée, M. Raymond Esclapez absent pour raison de santé.

Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue.

L'intercommunalité

L'OFFICE DU TOURISME DE SAINT-JULIEN ET DU GENEVOIS

L'Office du tourisme est en pleine effervescence et Marie Bossey, hôtesse et véritable fourmi vous guidera dans vos recherches sur notre canton mais également notre région.



Très pratique

Actuellement, une brochure intitulée «Guide pratique 2005» ainsi qu'une carte touristique viennent d'être éditées. La brochure comporte un descriptif par thème (associations sportives, hôtels, hébergements, restauration, activités culturelles, produits du terroir) etc.

La carte touristique permet de visualiser la globalité du canton et de le situer par rapport à l'environnement extérieur, au verso de cette carte figure une liste des adhérents avec leurs coordonnées.

Très utile (pour les associations par exemple)

Un programme des festivités dans le canton est en cours de réalisation voire terminé à l'heure où notre bulletin municipal paraîtra. Ce calendrier annuel donne une vue d'ensemble des fêtes, expositions, braderies, pèlerinages, soirées à thèmes, etc. qui se déroulent dans notre canton. Très utile, pour les associations par exemple, qui pourront ainsi mieux gérer les dates de leurs propres manifestations.

Un aperçu des festivités durant le mois d'août 2005

Date	Lieu	Type de manifestations
1 ^{er}	Jonzier-Epagny	Visite et dégustation à la ferme
4	Vuache	Sortie montagne: Molasse et Roussette
5	Copponex	Visite et dégustation à la ferme
6	Aiguilles rouges	Sortie montagne: Lac blanc
7	Présilly	Course Cycliste organisée par le Vélo club de Saint Julien
7	Vers	Pèlerinage Notre Dame des Voyageurs
11	Culoz	Sortie montagne: canyon du Groin
13	Frangy	Marché du terroir et rando VTT
15	Feigères	Pèlerinage de la Salette
du 16 août au 16 septembre		
	à Jonzier-Epagny	Exposition à la mairie (Histoire du pays du Vuache)
21	Savigny	Brocante
22	Massif des Bornes	Sortie montagne: découverte des Bouquetins

Vous pouvez obtenir les renseignements et documents à :
Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois
2, place du Crêt
74160 – Saint-Julien-en-Genevois
Tél. 04 50 04 71 63 – Fax 04 50 04 89 76
E-mail: otgenevois@wanadoo.fr

Horaires jusqu'en septembre 2005

du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 30
et de 14 h 30 à 18 h 30
le samedi de 10 h 00 à 12 h 30

LE COMITE DE JUMELAGE

Célébration du 15^e anniversaire du Comité de jumelage Saint-Julien et Mössingen

Le week-end du 10-12 juin 2005 fut réservé à l'accueil de nos amis allemands et nous avons fêté en commun cet événement. Nos amis sont venus nombreux et par des moyens de locomotion différents. Un homme parti d'Allemagne à pied a parcouru 150 km avant d'être rejoint par le bus. D'autres ont choisi de faire le chemin, soit environ 500 km à vélo en trois jours. Bravo et merci pour ce témoignage d'amitiés. Après l'apéro et un repas campagnard, nous avons été propulsés dans un week-end bien rempli. Le samedi fut réservé pour la fête médiévale d'Andilly où nos amis allemands ont pu goûter la «bière verte», spécialité locale! Depuis Présilly, un petit groupe de personnes a em-



M. Bernard Gaud, président de la C. de Communes et M. Fifka, maire de Mössingen
Photo Dominique Ernst

prunté un bout de chemin de Saint Jacques de Compostelle pour se rendre à Andilly dans cette forêt si joliment aménagée. Nous avons terminé la soirée ensemble autour d'un repas dans le camp de la guilde des chevaliers de Fer. La communication devenait de plus en plus facile dans cette ambiance chaleureuse, sans doute un effet de la « bière verte ».

Le dimanche, se déroulait la partie officielle de la célébration à Archamps où la mairie était superbement préparée pour la circonstance. Après l'accueil du maire d'Archamps M. Jouvenoz, le maire de Mössingen M. Fifka prit la parole et exprima ses remerciements en rendant hommage aux premiers signataires de la charte M. Auer et M. Duval puis aux présidents actuels M. Wissenbach et M. Schmitt.

M. Fifka invita les personnes de notre canton à se rendre les 14-15 et 16 octobre 2005 à Mössingen pour fêter en Allemagne ce 15^e anniversaire du jumelage. Les élus et les membres des deux comités ont confirmé leurs amitiés par des cadeaux et surtout des vœux communs pour la paix, malgré les difficultés que l'Europe traverse actuellement. Toute cette partie officielle fut accompagnée de musique et de chants que les chorales du Vuache, de Saint-Julien, les



photo Dominique Ernst

fanfares de Mössingen, de Saint-Julien et l'orchestre de l'école de musique ABC ont si agréablement chanté et joué. Merci beaucoup à tous les participants, à ceux qui ont hébergé nos amis allemands et un merci particulier à Sylvie Paturot et Marie-Christine Massin pour l'organisation.

✉ Marianne Rossi

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les professionnels de l'accueil de la petite enfance du Canton de Saint-Julien (multi-accueils, crèche familiale, crèche collective, maison maternelle et le Relais assistantes maternelles) travaillent ensemble sur un nouveau projet culturel. En lien avec les bibliothèques avec qui nous organisons déjà des rencontres régulières avec les enfants, nous avons effectué une sélection d'albums sur le thème « Petit et Grand ».

Les enfants et les adultes de chaque lieu auront la possibilité, à partir de cette sélection, de voter pour le livre de leur choix.

Toujours autour de ce thème, chaque lieu d'accueil pourra en fonction des idées et de la créativité de chacun réaliser des peintures, des bricolages que nous regrouperons lors d'une exposition où seront également présentés la sélection des albums et le résultat des votes.

Parallèlement, la MJC de Saint-Julien s'est inscrite dans ce projet en proposant, en lien avec notre thème, un spectacle jeune public: « Nom d'un petit Bonhomme » de Pascal Sanvic en avril dernier.

À plus long terme, des modules de formation sur cet axe de développement culturel, pourraient être accessibles aux professionnels de la petite enfance du Canton.

Communauté de communes du Genevois Bâtiment ATHENA-Site d'Archamps 74 160 ARCHAMPS

Permanence téléphonique

Tél. : 04 50 95 91 40 Fax: 04 50 95 92 69

e-mail: relais@cc.genevois.fr

du lundi au jeudi de 8h30 à 10h00

le jeudi et le vendredi de 13h30 à 15h00

Accueil des assistantes maternelles

Lundi de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Julien

Mardi de 16h00 à 18h00 à la mairie de Valleiry

Mercredi de 10h00 à 12h30 à Archamps à la Communauté de communes

Vendredi de 16h30 à 19h00 à Archamps à la Communauté de communes.

Temps d'accueils collectifs sur notre commune (sur inscriptions):

Lundi et mardi de 9h00 à 11h00 à Présilly (ancienne école du Petit-Châble).

Les Echos de l'intercommunalité

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Ouverture de la Maison du Salève à Mikerne en 2007

Nous vous adressons ci-joint la lettre d'information no 7 rédigée par le Syndicat mixte du Salève nous tenant informée régulièrement de leurs actualités.

Joli point de vue aux Rappes aménagé par le Syndicat mixte du Salève.



Beaucoup d'entre-nous se rendent sur la colline des Rappes par la route du Mont-Sion où la vue est imprenable sur le Salève, le Jura, Genève et bien évidemment le village de Présilly et ses hameaux.

En montant par la route: 100 m environ après le réservoir des Rappes, prenez un petit chemin sur votre gauche qui vous conduira à l'emplacement aménagé par le Syndicat mixte du Salève.

Une table et deux bancs sont à votre disposition pour pique-niquer ou faire une halte bien agréable devant un panorama que le monde entier nous envie !

Vous avez également la possibilité de rejoindre cet emplacement en empruntant à pied le chemin qui GRIMPE ! devant l'église de Présilly.

SIVU BEAUPRE

Rentrée 2005

La confirmation officielle de la création d'une 8^e classe élémentaire est arrivée. Cette classe élira domicile dans l'actuel atelier prévu, lors de son aménagement, pour accueillir une classe. Le mobilier nécessaire est déjà commandé. La salle audio-visuelle conservera ses fonctions. L'actuelle salle « des archives » sera transformée en atelier.

Les travaux débuteront en juillet afin que cette salle soit fonctionnelle à la rentrée. Il faut rappeler le rôle important de ces deux salles qui accueillent les multiples ateliers (sciences, arts plastiques...) les décloisonnements de classes, les cours de langues, le soutien scolaire, le médecin scolaire, toutes les réunions et qui sont également utilisées comme salles des maîtres.

L'avenir? Prévoir les 5 ou 6 prochaines années n'est pas chose aisée; si une nouvelle création s'avérait nécessaire (en particulier en maternelle), les locaux actuels ne pourraient pas la recevoir.



Les indiens et leur maîtresse à la fête de l'école le 25 juin.

SIVU Petite enfance à Viry

Vacances annuelles au multi-accueil du 1^{er} août au 21 août 2005

Vous pouvez prendre contact (voir coordonnées à la page n° 19 Info utiles) avec la structure pour obtenir des renseignements concernant la garde régulière ou occasionnelle de votre enfant en fonction des disponibilités.

Actuellement pour Présilly, deux enfants sont accueillis occasionnellement, un enfant régulièrement le mercredi matin, un enfant 4 jours par semaine en moyenne (en fonction des jours de travail des parents).

Pour la rentrée de septembre, les enfants inscrits sont tous repris. Les deux enfants occasionnels seront repris à raison d'une 1/2 journée fixe par semaine et un enfant viendra se joindre 2 jours par semaine.

Clin d'œil

Bon anniversaire Madeleine



Madeline Mégevand, rayonnante, nous a ouvert sa porte ce 21 février 2005; en effet, il y a 80 ans naissait Madeleine Convers à Chotard, hameau d'Archamps, « pays » de son enfance. En 1950, à la suite de son mariage avec Georges Mégevand, elle est venue habiter dans notre commune, au chef-lieu puis à la Charbonnière. Eprouvée durant sa vie, elle a gardé sa joie de vivre, elle aime recevoir ses amis et offrir le verre de l'amitié. D'ailleurs, en ce bel après-midi, nous avons apprécié ce moment de partage.

Chantal, Christine, Eliane, et Raymond

Bonne route



Suzanne Gruffat est arrivée en même temps que l'ordinateur à la mairie de Présilly et pendant dix ans, nous avons travaillé ensemble. Elle a découvert la commune, assuré le service public pour les habitants du village et surtout appris les valeurs du « métier » de secrétaire de mairie.

Suzanne a assumé son travail avec passion et aussi beaucoup de dévouement surtout sans compter ses heures passées et je dirais même bien dépassées.

Elle a choisi de quitter cette fonction dans notre commune pour un autre poste dans une commune voisine. Une nouvelle fois nous tenions à la remercier.

Jacqueline Duperret

Socialement votre

CCAS

Notre CCAS (Centre communal d'action sociale) est à votre écoute et à votre disposition).

Au niveau communal, après consultation des demandes, nous pouvons mener de petites actions selon les besoins des **personnes en difficulté** en apportant notre contribution morale et matérielle.

Nous assurons également un **service de portage de repas à domicile** depuis septembre 2003. Ce service payant a été mis en place pour les personnes de 65 ans, les personnes seules, les malades, les handicapés et autres cas spécifiques.

Notre rôle également est de rester en **lien avec les organismes sociaux**, les autorités compétentes (conseil général, préfecture) et les associations, qui viendront apporter de l'aide aux personnes en difficulté (aides médicales, aides aux personnes âgées, aides au logement). Nous les dirigeons vers les services pouvant répondre à leurs demandes. Les personnes nécessiteuses sont souvent très discrètes et n'osent pas demander de l'aide par l'intermédiaire de notre CCAS. Elles peuvent le faire par le biais de **l'assistante sociale** de notre secteur qui sera à leur écoute.

Il s'agit de :

M^{lle} Isabelle Clair au 04 50 49 49 50 ou
fax 04 50 49 49 51

Ses jours de permanence et d'accueil sur rendez-vous sont :

Au Châble : le mardi de 9h00 à 12h00 à la mairie
À Viry : le mercredi de 9h00 à 12h00 au centre social du Bois Gentil
À Feigères : par quinzaine, les 2^e et 4^e mardis de 14h00 à 16h30 à la mairie.

ALFAA-GJS (Association de lutte contre la faim dans l'agglomération annemassienne et du Genevois Haut-Savoyard)

L'Association ALFAA - GHS située au 394, route du Fer à Cheval à Collonges-sous-Salève procède à une distribution alimentaire pour les personnes domiciliées dans les communes du Canton de Saint-Julien, et hors ville de Saint-Julien.

Les usagers seront reçus à l'association avec une **lettre d'orientation de la part de l'assistante sociale** précisant la composition familiale et la durée nécessaire de distribution allant de 1 mois à 1 année.

L'ALFAA-GHS délivrera une carte au bénéficiaire qui recevra tous les 15 jours une dizaine de produits différents, contre une toute petite participation financière.

Vous trouverez ci-dessous les dates de distributions pour le 2^e semestre 2005 :

9 juillet – 23 juillet – 6 août – 20 août – 3 septembre – 17 septembre – 1^{er} octobre – 15 octobre – 29 octobre – 12 novembre – 26 novembre – 10 décembre – 24 décembre – 31 décembre.

SOLIDARITE AVEC L'ASIE DU SUD

Le 26 décembre 2004, un terrible séisme ravageait plusieurs pays d'Asie du Sud.

Dès les premières heures suivant l'annonce de la catastrophe, une mobilisation générale était engagée.

Un coup de téléphone a suffi pour que les membres du CCAS se réunissent et organisent une soirée le 15 janvier 2005 sur la place illuminée de l'église au profit des sinistrés. Le froid et les quelques flocons n'ont pas été un obstacle pour les habitants de notre commune qui se sont bien mobilisés; le vin et le jus de pommes chauds ont réchauffé les doigts gelés et l'ambiance conviviale a réchauffé les cœurs. Le produit de cette soirée ainsi que les dons en espèces et chèques, soit € 1 073,26 au total ont été reversés intégralement aux associations suivantes :

- un chèque de 150 € libellé au nom du **Secours Populaire**
- le solde soit 923,26 € reversé à la **Fondation de France**



LA FONDATION DE FRANCE

Des chiffres communiqués par la Fondation de France dans une lettre d'information parue en avril 2005.

- ⇒ 161 280 personnes, familles, entreprises et salariés ont envoyé un don.
- ⇒ 15 millions € ont été collectés
- ⇒ 9 756 000 € ont déjà été attribués dans les trois principaux pays victimes l'Inde, l'Indonésie et le Sri-Lanka.

Près de 420 000 personnes et familles bénéficient directement ou indirectement de cette aide.

Les cinq domaines d'intervention sont :

- ⇒ Eau et sanitaire : eau potable, assainissement,
- ⇒ Habitat : amélioration des camps, reconstruction de l'habitat,
- ⇒ Relance économique : téléphone et satellite, coordination locale, bateaux, coopératives,
- ⇒ Santé : aides médicales, centres de soins,
- ⇒ Enfance : soutien aux familles, protection des enfants, écoles.

CANICULE : SANTE EN DANGER

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent.

Le ministère de la santé et de la protection sociale a largement diffusé des documents d'information concernant les précautions à prendre lors de fortes chaleurs et préconise cinq conseils pour prévenir les risques :

- 1/ **Buvez fréquemment et abondamment (au moins 1,5 litre par jour même si vous n'avez pas soif)**
- 2/ **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement au frais**
- 3/ **Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
- 4/ **Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
- 5/ **Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide.**

A TOUS LES BENEVOLES

Le bénévolat, c'est l'art de la gratuité du cœur, du geste et du temps.

Le bénévolat ne connaît d'autres lois que le besoin de l'autre, percevoir avec lui et trouver ensemble les solutions nécessaires.

L'engagement bénévole, ne serait-ce pas là une façon d'humaniser une société qui s'individualise de plus en plus ?

Le bénévolat, c'est une fleur que l'on s'offre.

Le bénévolat, c'est un cheminement personnel, c'est une fenêtre ouverte sur le monde.

Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix.

☞ Auteur inconnu sur internet

Coup de chapeau



Merci à Sébastien Duperret qui n'a pas chômé cet hiver et a déneigé de nombreuses heures durant et souvent très tôt le matin pour que nos habitants puissent partir au travail sur des routes praticables. Nous devons le remercier pour sa gentillesse car il n'a pas hésité à donner le petit coup de pelle ou de lame au passage devant les maisons des personnes âgées ou en difficulté, gestes bien appréciés.

Ta tolérance, ton écoute et ton amitié m'ont touchée et nous avons fait un petit bout de chemin ensemble au sein du conseil en travaillant sans aucune difficulté.

Merci Marianne.

La parole à

L'APE (Association des parents d'élèves de Beaumont-Présilly)



Au terme de l'année scolaire 2004-2005, l'APE tient à remercier chaleureusement les mairies de Beaumont et Présilly ainsi que les parents d'élèves pour leur soutien. En complément de leurs contributions, quatre manifestations ont pu être organisées durant l'année avec la participation des parents et des enseignants :

- ⇒ 6 novembre 2004 – loto organisé à la salle des fêtes du Châble,
- ⇒ 11 décembre 2004 – marché de Noël à l'école Beaupré,
- ⇒ 12 mars 2005 – bal masqué à Feigères,
- ⇒ 25 juin 2005 – fête de fin d'année scolaire dans le parc Meyer.

Forts d'un vif succès recueilli auprès des familles, ces différents événements ont également permis de financer un grand nombre de projets périscolaires pour les enfants de l'école Beaupré parmi lesquels :

- ⇒ Danse à l'école et spectacle de danse pour les maternelles et CE2 à Château Rouge,
- ⇒ Soirées chants pour les maternelles, chants et poésies pour les primaires,
- ⇒ Sorties en forêt et randonnées pour les CP, CE1, CM1 ET CM2,
- ⇒ Visite de musée,
- ⇒ Visite du collège pour les CM2.

Grâce au travail et à la participation active des enseignants, ces sorties ont contribué à l'épanouissement et à l'ouverture des enfants vers le monde extérieur. L'APE souhaite à tous une bonne saison estivale et vous donne rendez-vous à la rentrée scolaire pour de nouvelles festivités.

✉ Véronique Blondin

Nos associations

Nos associations s'animent; de la nouveauté chez nos aînés et des vététistes gonflés !

Club des Aînés de Montailleux

Les réunions du club reprendront le 10 octobre 2005, qu'on se le dise !!!!!

Cette année 2005-2006, nos rencontres du lundi verront l'arrivée de nouveaux membres. En effet, quelques « retraités – débutants » envisagent de partir à pied à la découverte de nos chemins communaux. La date de ces marches serait fixée en parallèle avec les rencontres du club. L'itinéraire, la durée seront définis au fur et à mesure, en tenant compte des possibilités de chacun, de la météo, etc. Et après l'effort, ne serait-il pas agréable de se retrouver à la salle pour partager notre goûter ? Qu'en pensez-vous ? Si cette proposition vous intéresse et si vous pouvez disposer de quelques lundis après-midi, nous vous invitons à nous rejoindre dès octobre 2005. Une information plus détaillée vous sera communiquée courant septembre.

Christine Gazel
04 50 04 40 81



Raymond Vesin
04 50 04 40 13



se feront un plaisir de vous accueillir et vous entourer comme ils savent si bien le faire.

A bientôt.

Le Montailleux VTT Club

Une belle brochette !

Le Montailleux VTT Club compte 23 adhérents dont 5 filles. Il a fêté ses deux ans d'existence en mars 2005. Notre club est tout neuf mais déjà très actif.



Les boy's-band

Une réunion mensuelle permet d'établir le programme des sorties et randonnées pour le mois suivant. Le mois d'avril a été des plus laborieux compte tenu des conditions climatiques et seuls les plus courageux ont parcouru sous la pluie et dans la boue la première randonnée à Belley, histoire de se mettre en jambe ! Hormis les sorties prévues dans notre région, une randonnée a été organisée par Michel Caquelin, sur 3 jours dans la Drôme provençale. Un projet est à l'étude pour une randonnée dans un pays lointain.

Un site internet (<http://montailleux.free.fr>) vient d'être créé par les plus jeunes de l'association et le forum de discussion mis en place fonctionne à merveille ; on ne peut que se réjouir de cette nouveauté dans notre club qui facilite considérablement la communication entre les membres du groupe. Notre club adhère également à l'Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois. Lors de la remise des licences en avril 2005, Alain Lehoux, président, a félicité tous les membres du club pour leur fidèle participation.

Pour tout contact :

Lehoux Alain, président	04 50 04 47 68	Beaumont
Gacon Alain, vice-président	04 50 04 46 56	Beaumont
Caquelin Michel, trésorier	04 50 04 46 09	Présilly
Poux Pascal, trésorier adjoint	04 50 04 47 61	Présilly
Beaupère J-François, secrétaire	04 50 05 48 04	Présilly

Urbanisme

Face à des interrogations voire des mécontentements, nous tenions à éclaircir quelques points en matière d'urbanisme sur notre commune.

Certaines communes du canton instruisent elles-mêmes leurs dossiers (déclarations de travaux et certificats d'urbanisme), ce qui n'est pas le cas pour notre commune de Présilly.

La DDE (Direction départementale de l'équipement) instruit l'ensemble des autorisations pour le compte de la commune.

Pour cela notre commune a passé une convention de mise à disposition (service gratuit) avec la DDE de Saint-Julien-en-Genevois.

Nous la remercions pour sa précieuse aide et son aimable collaboration.

Le rôle de l'administration communale est de réceptionner les demandes, de les enregistrer et de les transmettre systématiquement à la DDE quel que soit le type de la demande.

Le rôle de la DDE est d'instruire les dossiers au regard des règles d'urbanisme de la commune (POS ou PLU) et de proposer un projet de décision au maire, qui garde la responsabilité de la décision.

Si les règles ne sont pas respectées dans les documents présentés, le demandeur se verra refuser le dossier ou bien le dossier sera révisé avec demande de pièces complémentaires.

Autorisations d'urbanisme

La déclaration de travaux

La déclaration de travaux est une formule simplifiée de la demande de permis de construire pour les travaux de faible importance avec ou sans fondations.

Elle concerne :

- ⇨ les travaux de ravalement (exemple: murs et toitures)
- ⇨ les modifications de l'aspect extérieur (exemple: création d'ouvertures, changement de la couleur de crépis, volets, etc.)
- ⇨ les travaux ou construction ne changeant pas la destination d'une construction existante SHOB¹: surface hors œuvre brute créée égale ou inférieure à 20 m² sur terrain déjà bâti
- ⇨ les constructions annexes égales ou inférieures à 20 m² (type abri de jardin, auvent, véranda...)
- ⇨ les piscines enterrées couvertes (bulle) ou non couvertes
- ⇨ les châssis et serres (jusqu'à 2000 m² de SHOB¹)
- ⇨ les clôtures et portail,
- ⇨ les murs de soutènement faisant office de clôture.

Validité: la déclaration de travaux est périmée si la construction n'est pas commencée dans un délai de 2 ans ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à 1 an.

Le permis de construire s'applique

- ⇨ pour toute construction sur un terrain non bâti quelle que soit son importance
- ⇨ pour toute construction à usage d'habitation (extension ou annexes) dès lors que la SHOB¹ dépasse 20 m²
- ⇨ en cas de travaux ayant pour effet le changement de destination d'une construction existante

Exemples: une partie agricole devenant habitation – en cas d'adjonction de niveaux supplémentaires.

Si votre projet dépasse 170 m² de SHOB² le recours à un architecte est obligatoire

Validité: le permis de construire est périmé si la construction n'est pas commencée dans un délai de deux ans ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à un an.

Prorogation: il est possible de proroger la validité d'un permis de construire d'un an supplémentaire si la demande en est faite deux mois avant la fin du délai de validité, et dans la mesure où les règles d'urbanisme n'ont pas subi de modification.

¹ SHOB: surface hors œuvre brute = c'est la surface qui représente la totalité des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction. La surface de plancher d'un niveau se calcule hors œuvre, c'est-à-dire à l'extérieur des murs du pourtour.

² SHON: la superficie hors œuvre nette de la construction est égale à la somme des surfaces de chaque niveau y compris l'épaisseur des murs et des cloisons.

Urbanisme

Le certificat d'urbanisme

Les dispositions réglementaires du certificat d'urbanisme ont été modifiées et adaptées. Adaptations applicables depuis le 1^{er} avril 2001. Le certificat d'urbanisme n'est jamais en lui-même une autorisation ou un refus d'autorisation: il n'est qu'un document d'information.

Deux types de certificats d'urbanisme existent:

1/ Une simple information qui indique:

- ⇒ les dispositions d'urbanisme applicables au terrain
- ⇒ les limitations administratives au droit de propriété affectant le terrain
- ⇒ la desserte du terrain par les équipements publics
- ⇒ le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

2/ Le certificat d'urbanisme opérationnel.

Aux critères mentionnés ci-dessus pour le certificat d'urbanisme simple, s'ajoute:

- ⇒ l'information sur la possibilité de réaliser une opération déterminée (exemple: construction d'une habitation avec SHOB² maximum de x m²)

Un certificat d'urbanisme peut être déposé par un propriétaire ou son mandataire, ou par toute personne extérieure. Dans ce dernier cas le propriétaire sera informé par l'envoi à son domicile de la réponse au certificat d'urbanisme.

Validité:

la durée de validité est de 1 an.

Imprimés et dossiers

La fourniture du nombre de dossiers demandés pour chaque autorisation est indispensable à l'instruction des demandes d'urbanisme dans les délais.

Les imprimés pour chaque demande sont à retirer en mairie qui vous guidera dans vos démarches et vous indiquera le nombre d'exemplaires de dossier à déposer pour chaque type demande.

Vous pouvez également télécharger ces documents sur internet (www.equipement.gouv.fr)

INFORMATION DIVERSE

Sécurisation des piscines

La loi de janvier 2003 rend obligatoire la pose d'un dispositif de sécurité autour des piscines pour prévenir les risques de noyades.

- ⇒ à partir du 1^{er} janvier 2004 pour les constructions à cette date
- ⇒ à partir du 1^{er} janvier 2006 pour les piscines existantes au 01.01.2004.

Cette sécurité normalisée peut prendre des formes diverses (barrières, alarmes, couvertures, abris, etc.). Contactez votre installateur.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P L U)

Le conseil municipal, après avoir donné son autorisation de s'engager dans la démarche du P L U, a retenu le cabinet Études et conseils en urbanisme et aménagement, dirigé par M. Sartori, urbaniste et architecte.

C'est en concertation avec les spécialistes en aménagement et développement que seront débattues les questions d'urbanisme, de logement, de transport, d'agriculture, etc. Bien entendu, la population sera associée à cette démarche qui s'étalera sur deux années environ et ce en étroite collaboration avec la Communauté de communes du Genevois dans le cadre du SCOT et les administrations publiques préfectorales et agricoles.

Nous aurons à revenir sur ces thèmes dès le dernier trimestre 2005 et des informations vous seront communiquées régulièrement.

Environnement

Journée de l'environnement

Petit rappel :

Depuis le lancement de cette journée, les municipalités en place ont toujours organisé cette rencontre.

Comme chacun le sait, cette année les évènements se sont succédés et le conseil municipal n'a pas trouvé de date pour permettre le déroulement de cette journée très importante et dont certains d'entre-vous étaient si fidèles.

Merci à ceux qui ont toujours donné de leur temps et qui respectent notre environnement pour le bien de tous.

Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

Commission déchets

Le poids des ordures ménagères est en augmentation dans la Communauté de communes et le budget de la gestion des déchets aussi !

En 2003 = 11 277 tonnes
En 2004 = 11 472 tonnes !

LE TRI

N'encombrez pas les poubelles avec des cartons et papiers. Le point vert est à votre disposition pour cela.

LE COMPOSTAGE

La taille de gazon et de haies est à déposer en déchetterie. **Pourquoi pas un compost dans votre jardin par exemple !**

LE RECYCLAGE

Évitez de mettre dans vos poubelles, **les bouteilles de verre, de plastique et emballages alu qui peuvent être récupérés pour une deuxième vie.**

L'ÉCONOMIE

Pensez à utiliser et à prendre soin des containers à votre disposition au lieu de déposer votre sac devant votre porte. **Les arrêts du camion seront moins fréquents.**

LA PARTICIPATION

Le point vert n'est pas la déchetterie !

Ne laissez pas vos déchets encombrants au pied des containers ! (gros cartons ou ferraille). La propreté de ces lieux est l'affaire de tous !

LA RÉDUCTION

Dans vos achats, privilégiez les produits avec peu d'emballage.

Utilisez un panier ou un sac pour vos courses. Soyez vigilant avec les nouveaux produits qui grossissent le volume des poubelles (lingettes ou emballages portions)

Vous pouvez refuser les publicités qui encombrant votre boîte au moyen d'un petit autocollant.

ENSEMBLE FAISONS LE BON GESTE, TRIONS PLUS, PAYONS MOINS



Point vert en bas de la mairie

Infos pratiques

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité (gratuite)

- ⇨ 1 imprimé à remplir en mairie par le demandeur
- ⇨ 2 photos d'identité (noir & blanc de préférence)
- ⇨ 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ⇨ le livret de famille
- ⇨ 1 document justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou France Télécom).

Pour un renouvellement: joindre aux pièces ci-dessus la carte périmée.
En cas de perte ou de vol: joindre la déclaration de perte ou de vol.

Passeports

- ⇨ 1 imprimé à remplir en mairie
- ⇨ 2 photos d'identité
- ⇨ 1 document justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou France Télécom)
- ⇨ 1 timbre fiscal de 60 € pour un adulte, 30 € pour un mineur de moins de 15 ans
- ⇨ le livret de famille
- ⇨ la carte nationale d'identité en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance.

Pour un renouvellement: joindre aux pièces ci-dessus le passeport périmé.

Recensement service national

Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans doivent, dans le mois de leur anniversaire, venir se faire recenser auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et de leur livret de famille.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales se font en mairie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, à la demande des intéressés et sur présentation d'une carte d'identité.

Les ressortissants de la CEE peuvent s'inscrire sur la liste complémentaire municipale et sur la liste complémentaire européenne.

Demande d'abonnement eau

Une demande d'abonnement vous engage à :

- ⇨ régler à la commune, une taxe de branchement de 152,45 € (tarif actuel)
- ⇨ régler directement à l'entreprise agréée par la commune, les travaux de branchement au réseau. Vous devrez prendre contact avec l'entreprise choisie pour établir le devis.

La liste des entreprises agréées vous sera communiquée en mairie.

DIVERS

Redevance télévision

À compter de cette année 2005, la redevance télé sera réglée avec la taxe d'habitation.

Vous pouvez opter pour la mensualisation et étaler ainsi le paiement de la taxe d'habitation et de la redevance télé.

Pour tous renseignements, contactez directement la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois au
04 50 49 62 04 / fax 04 50 49 62 00
ou
email: t074025@cp.finances.gouv.fr

TAXI BUS

Vous habitez PRESILLY, FEIGERES ou VIRY (La Côte, Songy, Le Fort)

MERCREDI APRES-MIDI

Aller

Votre domicile	Saint-Julien (centre)
13 h 40	14 h 00

Retour

Saint-Julien (centre)	Votre domicile
17 h 00	17 h 20

VENDREDI MATIN

Aller

Votre domicile	Saint-Julien (centre)
08 h 40	09 h 00

Retour

Saint-Julien (centre)	Votre domicile
12 h 00	12 h 20

Réservation la veille :

TAXI MARGUERETTAZ
04 50 49 00 61

4,60 € l'aller-retour,
gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés.

FRONTALIERS

Au titre de reversement du « Fonds frontaliers », la mairie a besoin de recenser les personnes travaillant en Suisse.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir signaler votre statut en mairie quelle que soit votre nationalité.

Infos utiles



AVIS A LA POPULATION

Nouveaux Habitants

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre commune et vous conseillons vivement de vous présenter en mairie munis de votre pièce d'identité ou livret de famille pour accomplir les formalités d'usage.

Il est important de pouvoir vous recenser. Nous pourrions vous fournir des renseignements sur nos services ou activités dans notre commune.

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent tenir la mairie informée de leur changement de locataires.

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers	18
Police secours	17
S.A.M.U.	15
Appel d'urgence européen	112
Hôpital de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Centre anti-poison à Lyon	04 72 11 69 11
Compagnie générale des Eaux numéro vert	0810.000.777

LA MAIRIE

Tél. 04 50 04 42 50

Fax 04 50 04 55 61

Adresse e-mail : accueil@presilly.mairies74.org

Ouverture du secrétariat au public

Lundi	14 h 00 à 16 h 00
Mardi	fermeture
Mercredi	09 h 00 à 12 h 00
Jeudi	17 h 00 à 19 h 00
Vendredi	14 h 00 à 16 h 00

Permanence du maire

Sur rendez-vous le jeudi après-midi

ECOLE BEAUPRE - BEAUMONT LE CHÂBLE

École primaire	Tél. + fax 04 50 04 59 58
École maternelle	Tél. 04 50 04 47 43
Secrétariat SIVU Beaupré	
	Tél. + Fax + Répondeur 04 50 04 47 04

Permanence SIVU Beaupré

Mardi	08 h 00 à 12 h 00 13 h 30 à 18 h 00
Jeudi	08 h 00 à 11 h 00

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À VIRY

« Au Pays des p'tits pioux »
Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 - VIRY
Tél. 04 50 04 76 84

Ouverture

Lundi au vendredi 07 h 30 à 18 h 30

DECHETTERIE CANTONALE AU CHÂBLE

Tél. 04 50 04 41 67

Ouverture du lundi au samedi sauf jours fériés

09 h 00 à 17 h 30

État civil

NAISSANCES

Un vrai petit bouquet de printemps; deux roses au milieu d'un bouquet de muguet!

Clémence LACOUR, née le 10 janvier 2005
fille de Véronique et Jérôme Lacour
138, chemin de Clairjoie – Beauregard



Eli SIBILLE, né le 1^{er} mai 2005
fils d'Angélique Michetti et David Sibille
94, route de l'Église – Chef-lieu

Clémence CHEVALIER, née le 3 mai 2005
fille d'Isabelle Chevalier
202, chemin de l'École – Le Petit-Châble

Lou Daubord, né le 30 septembre 2004
(le précédent bulletin n'a pas pu attendre ma photo)



Bienvenue à tous
ces bébés et
félicitations
à leurs parents.



DÉCÈS

Henriette Dairain, née Greffier (91 ans)
Henriette s'en est allée quelques mois après son 90^e anniversaire.
Nous sommes de tout cœur avec ses filles et nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.